

Janvier
- Juin

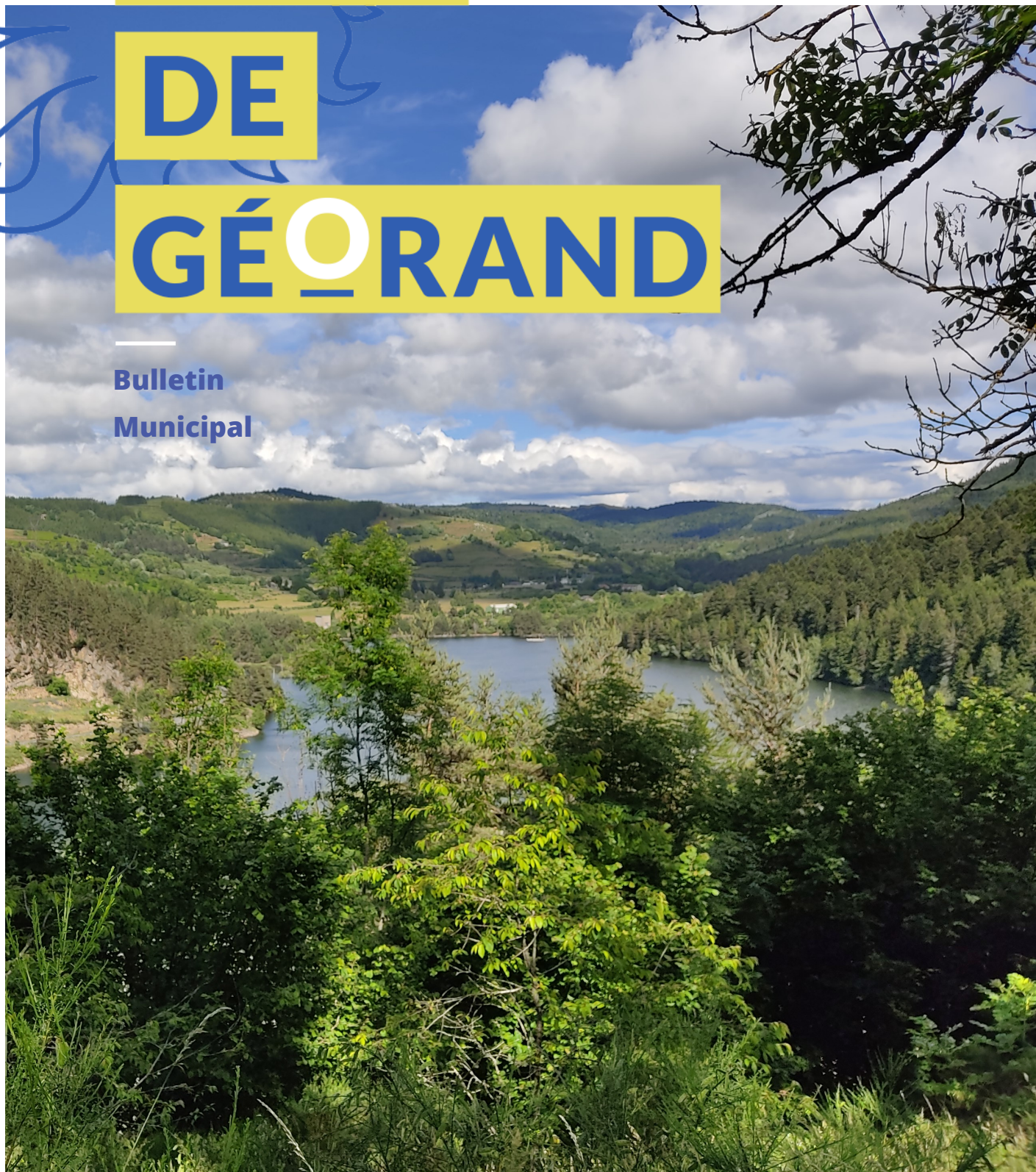
20
23



DE

GÉORAND

Bulletin
Municipal



Le mot du Maire

**Chères Crouseillounes,
Chers Crouseillous.**

Comme vous le savez, le manque d'eau actuel nécessite une adaptation de nos actions. L'an dernier, nous avons dû alimenter le hameau de La Rochette en eau potable par camions citernes. De ce fait, dès l'automne, nous avons lancé les études pour permettre de compléter l'alimentation en eau par le captage d'une autre source. La source actuelle, n'ayant un débit que de 1 litre toutes les 4 minutes au plus bas de son débit ne répond plus à la consommation du hameau. A ce jour, les études sont terminées et les autorisations acquises. Les recherches de subventions sont en cours et en bonne voie pour atteindre un taux de 80%. Des premiers travaux provisoires permettant de capter une nouvelle source dont le débit est d'environ 25 à 30 m³ par jour vont débuter prochainement et un périmètre de captage sera créé autour de cette nouvelle ressource dès l'automne.

En parallèle, nous recherchons les subventions pour réaliser des travaux sur la conduite principale de La Palisse afin de résorber des fuites. Ces travaux ne pourront pas avoir lieu en 2023, mais nous ferons notre possible pour les réaliser en 2024. L'eau est un enjeu majeur et après ces derniers travaux programmés tous nos réseaux seront : récents, de bonne qualité, et avec de bons rendements (peu de fuites). Malgré tout, il faudra s'attendre à des mesures de restrictions. Et bien entendu, nous respecterons ces mesures préfectorales. Pour nos habitants qui dépendent de sources privées, nous constatons aussi des difficultés. Nous sommes bien entendu à l'écoute de chacun pour étudier et mettre pro-

visoirement en place les solutions d'urgence.

Au moment où j'écris ces lignes, je viens d'apprendre le décès de Bernard NURY qui gérait depuis de nombreuses années le camping du village. Il accueillait de Mars à Novembre les vacanciers et visiteurs. Je tiens à rendre hommage au travail qu'il a réalisé pour notre commune dans la gestion du camping.

Nous avons décidé en début d'année de changer le mobilier de l'aire de jeux du village. En effet, les équipements actuels vieillissants ne sont plus aux normes. Une aire de jeux conforme aux nouvelles normes sera donc mise en place d'ici un mois, pour le plaisir des enfants du village et des vacanciers.

Les travaux de voirie ont débuté, et d'ici mi-juillet c'est une somme de 95 000 € qui sera affectée à la maintenance des routes communales. L'entreprise SATP réalisera ces travaux. Le Département, lui aussi, réalise en ce moment des travaux de reprises des ouvrages et de la voirie sur la route de Boischaud, depuis le village du Cros jusqu'à la limite avec la commune du Béage au pont du Gage. De plus, j'ai demandé au Département d'intervenir sur le pont à l'entrée du village, et en particulier sur les garde-corps qui sont en très mauvais état. Un rendez-vous sur site est fixé début Juillet avec Jean Paul VALLON, Vice-Président du Conseil Départemental en charge de la voirie afin de constater avec lui la nécessité de ces travaux.

Afin de vous informer à chaque fois que cela sera possible d'évènements tels que : coupures d'électricité, fermetures de routes, déviations, restrictions d'eau, festivités, ...

HORAIRES DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE

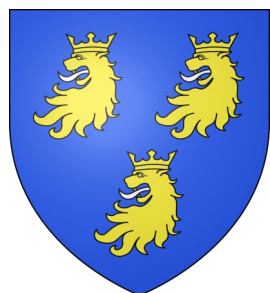
de 8h à 12h
Lundi, Mardi, Mercredi,
Jeudi & Vendredi

de 14h à 17h
Lundi & Jeudi

INFOS PRATIQUES

Tél. 04 75 38 94 64
Fax 04 75 37 52 64

crosdegeorand-mairie@orange.fr
www.crosdegeorand.fr



je propose, pour ceux qui le souhaitent, de nous faire parvenir un contact mail et un numéro de portable par foyer à l'adresse mail de la mairie « crosdegeorand-mairie@orange.fr ». Bien entendu, ces coordonnées ne seront pas divulguées mais utilisées par la mairie simplement pour vous informer de façon rapide.

Suite au départ d'Adrien MISTRETTA, nous avons recruté un nouvel agent technique. Florent NONIER avait fait un remplacement cet hiver. Depuis mi-mai, il travaille en binôme avec Christophe GINEYS. Nous avons aussi pourvu le poste d'agent d'entretien avec Aléna STECHENKO qui habite au village. Elle réalisera le ménage des gîtes, de la mairie, de la salle polyvalente et des autres sites communaux. Elle accueillera aussi les vacanciers à leur arrivée aux gîtes. Je souhaite la bienvenue à ces deux nouveaux agents et je leur souhaite de trouver plein épanouissement dans leurs missions pour notre collectivité.

Les festivités de l'été vont débiter et vous trouverez en quatrième de couverture le programme de la fête du 15 Août. Le thème de cette année est : « Un 15 Août à la Campagne ». Au-delà des animations en journée, la fête se poursuivra avec un concert à 20h donné par un groupe au nom prometteur : « On n'est pas sorti de la grange ! »

Je suis heureux aussi de vous annoncer que notre commune accueillera la fête départementale de l'agriculture organisée par les jeunes agriculteurs du canton le dimanche 20 août. Cette fête a rassemblé environ 4 000 visiteurs en 2022. Cette manifestation mettra en valeur l'agriculture ardéchoise en général mais aussi notre commune. Je souhaite pleine réussite aux organisateurs.

Le bulletin municipal d'été vous arrive avec un peu d'avance ? Oui, car nous souhaitons vous inviter le samedi 17 juin à deux inaugurations d'importance :

- La Halle de La Palisse à 10h30
- Le Commerce Le Géorand à 11h30

Ces inaugurations auront lieu en présence du Préfet de l'Ardèche et du Sous-Préfet de Largentière, du Député, des Sénateurs, du Président du Département de l'Ardèche et de nombreux élus du territoire. Vous êtes tous conviés à ce moment important qui mettra en lumière deux réalisations récentes. Ces inaugurations se termineront par un apéritif dînatoire préparé par l'équipe du « Géorand ». Nous vous attendons nombreux.

Je vous laisse découvrir ce bulletin n°30 et je vous souhaite un bon été.

Sébastien PRADIER



ÉDITEUR

Mairie de Cros de Géorand

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Sébastien PRADIER

RÉDACTION

La commission Bulletin Municipal & Communication : Sébastien PRADIER, Cathy USALA, David TEYSSIER, Christine CHAUCHE

CRÉDIT PHOTOS

Alban PRADIER, Christophe GALTIERI, Jean-Marie TAULEIGNE, Christine CHAUCHE, Manon LAURENT, Coralie BUZZI, Nicole DURAND, Séverine MOULIN, Caroline MARION, Cathy USALA, Audrey BARBUT.

PHOTO DE COUVERTURE

Christine CHAUCHE, « le lac de La Palisse vue de Beysaille ».


CONCEPTION

Bérengère GINOUX
berengereginoux@hotmail.fr

MISE EN PAGE

Cathy USALA, Christine CHAUCHE

IMPRESSION

Impression FOMBON 
www.imprimerie-fombon.com

TIRAGE

Juin 2023
300 exemplaires

CROUSEILLOUS, CROUSEILLOUNES, VENEZ NOMBREUX !



17 JUI 2023
**INVITATION
INAUGURATIONS**
À PARTIR DE 10H30

Le samedi 17 juin 2023,
monsieur le maire, Sébastien PRADIER, accompagné de son conseil municipal,
ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration de :

« La Halle de La Palisse », à partir de 10h30,
puis de l'établissement « Le Géorand », à partir de 11h30.

Un apéritif dînatoire sera offert par la municipalité au restaurant « Le Géorand ».







Sommaire

- P.2 /** **ÉDITO**
Le mot du Maire.
- P.5 /** **VIE COMMUNALE**
Travaux sur la commune,
Adressage.
Médailles d'Or & d'Argent au concours agricole
2023 pour Didier MOULIN et son équipe.
Françoise LAURENT médaille d'Or, Maire Honoraire.
Mme CEYSSON a eu 100 ans ...
« Le Géorand », ouverture du gîte et des
chambres d'hôtes.
- P.8 /** **ASSOCIATIONS & FESTIVITÉS**
L'APPMA, La Truite Capricieuse.
Le Comité des Jeunes.
L'Atelier Couture.
Agenda des prochains évènements.
- P.9 /** **ACTUALITÉS MUNICIPALES**
Comptes-rendus des conseils municipaux.
- P.14 /** **ARRÊT SUR IMAGES**
L'actualité de la commune.
- P.18 /** **PORTRAIT**
Jean Paul BREYSSE, conseiller municipal.
Florent NONIER, agent communal.
- P.20 /** **HISTOIRE**
Allo ... Qui est à l'appareil ?
L'arrivée du téléphone à Cros de Géorand.
- P.26 /** **SAVOIRS**
Jeu des mots mêlés.
- P.27 /** **SAVEURS**
Les recettes d'été de Sylvie BREYSSE,
Gâteau aux pêches & Pavé au chocolat.
- P.28 /** **FÊTE DU 15 AOÛT**
« Un 15 août à la campagne ...»



CONCOURS PHOTOS SAISON 2023/2024

Ouvert à tous. Le thème : « la lumière dans tous ses états sur le plateau ardéchois », 5 photos au format JPG sur photoducros@orange.fr à envoyer avant le 15 septembre. Règlement du concours 2022 sur : <https://www.crosdegeorand.fr/concours/>

VIE COMMUNALE

◀ Reprise du mur de soutènement
Chemin de la Pension.

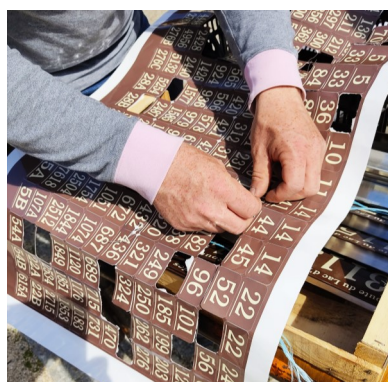


► Pose d'environ 80 plaques de routes, chemins et rues
par nos agents sur notre commune.



► Distribution des numéros
d'adressage aux habitants,
les samedis 6 et 20 mai 2023,
sur le marché.

► Pour les absents à ces deux
dates il sera
toujours possible de retirer
vos plaques en mairie.



VIE COMMUNALE



2023, la boucherie charcuterie MOULIN reçoit 2 médailles.

Du 25 février au 5 mars 2023 s'est tenu le salon de l'agriculture. Pour la 5^{ème} année consécutive la charcuterie-salaison de Didier Moulin a remporté plusieurs médailles : la médaille d'or pour la qualité du Jésus et la médaille d'argent pour la Rosette.

Fabrice BRUN, député de l'Ardèche et Sébastien PRADIER ont pris le temps de saluer le charcutier de notre village pour la qualité de ses produits.

« Il s'agit d'une belle reconnaissance adressée à toute mon équipe pour la qualité du travail accompli. » nous confie Didier MOULIN. « Cela me conforte aussi dans mon choix de collaborer avec un élevage de porcs à proximité (Haute-Loire) nourris exclusivement aux céréales ».



Mercredi 8 mars, médaille de l'assemblée nationale. ►

M. Fabrice BRUN, député de l'Ardèche remet la médaille de l'Assemblée Nationale à Mme Françoise LAURENT pour son titre de *Maire Honoraire*.

Pour rappel :

12/03/1983 : Conseillère municipale

12/03/1989 : Conseillère municipale

11/06/1995 : 3^{ème} adjointe

11/03/2001 : 3^{ème} adjointe

09/03/2008 : Maire

23/03/2014 : Maire





Mercredi 12 avril, 100 ans ! ▶

Mme Elise CEYSSON était invitée à fêter ses 100 ans au Géorand.
Née Elise Maria Augusta DESCHAUX le 17 février 1923 à Cros de Géorand, aux Combes. Elle s'est mariée avec Marcel CEYSSON le 10 décembre 1947, et a vécu à Malaval la majeure partie de sa vie.

Avoir 100 ans c'est un cadeau de la vie, c'est une belle histoire, c'est forger une destinée qui vous fait traverser tant d'époques, de générations et de « révolution ».



ASSOCIATIONS & INFOS PRATIQUES

La Truite Capricieuse

8 avril 2023 - Casse-Croûte au bord de l'eau.

Ils étaient une centaine et certains venus de loin, de la Drôme, de la Basse Ardèche pour goûter au plaisir de se retrouver autour d'un bon casse-croûte offert par la société de pêche « la Truite Capricieuse ». Les membres de l'AAPPMA ont réalisé un lâcher de truites farios. Il régnait ce jour-là une ambiance familiale sur les berges du lac de La Palisse. Les adultes et surtout les enfants ont lancé leur ligne.

L'association vous invite à consulter son site officiel pour connaître les informations et les dates des manifestations qui sont régulièrement mises à jour sur :

<https://www.latruitecapricieuse.com/>



Comité des Jeunes

8 avril 2023 - Soirée festive

Ils sont entrés dans l'âge adulte avec une vie professionnelle dense et en ayant fondé une famille. Ils sont ainsi quelques uns à compter plusieurs années à leur actif comme membres du Comité des Jeunes. Et oui, ils ont déjà la trentaine ! Alors, avant de quitter cette association qu'ils adorent ; et avec une forte volonté de continuité, ils ont organisé, avec les plus jeunes, une soirée re-

pas. La longe de porc a été mise à rôtir et ses pommes de terre à frire. Le Comité des Jeunes a du savoir-faire pour accueillir ses convives et proposer un bon moment de convivialité. Une soirée réussie !



Atelier Couture

11 mars, 22 avril et 13 mai 2023

L'association « atelier créativité » a proposé trois après-midis d'initiation à la couture pour enfants et adultes,

des exercices pratiques s'adressant aux débutants ou semi-débutants. Poser une fermeture éclair, un biais, etc.

Des apprentissages qui répondent à une vraie demande.



CALENDRIER DES ANIMATIONS

Samedi 22 juillet 2023

- **Concours de pétanque** à partir de 14h00.
- **Bal en soirée** organisé par le Comité des Jeunes.

Samedi 5 août 2023

- **Cinéma sous les étoiles** à 21h00
Film : « Les Choses Simples » projection organisée par la Com Com & la Maison de l'Image.

Dimanche 13 août 2023

- **Ball-trap** à partir de 10h00, organisée par l'ACCA.

Lundi 14 août 2023

- **Concours de pétanque en tête à tête** le matin à partir de 9h00.
- **Triplettes** l'après-midi.
- **Repas Paëlla en soirée** sur [réservation au 07 61 90 79 18](https://www.reservation.com)
- **Bal en soirée** organisé par le Comité des Jeunes.

Mardi 15 août 2023

- « **Un 15 août à la campagne** » de 11h30 à 22h30 (programme en 4^{ème} de couverture).
- **Ball-trap** à partir de 10h00, organisée par l'ACCA.

Dimanche 20 août 2023

Fête de l'Agriculture avec le **Concours départemental de labour**, organisée par les Jeunes Agriculteurs de l'Ardèche. Rendez-vous Quartier Tendrier.

Samedi 26 août 2023

Le Montfol à 14h30, venez découvrir la zone humide des sources du Tauron au pied du Montfol. Vous bénéficierez des connaissances de spécialistes qui vous parleront de la faune et de la flore présentes sur ce site. Venez avec vos souvenirs et vos photos. Rendez-vous à la croix de la Vestide (route départementale D122). Prenez vos chaussures de marche et vos gourdes (45 mn d'approche et 1h sur site).

EN BREF

Les réunions du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2022

DENEIGEMENT HIVER 2022/2023

En complément du contrat de déneigement avec l'entreprise CHABANIS le déneigement des routes est assuré avec le tracteur neuf acheté par la commune et un tracteur supplémentaire équipé d'une étrave pris en location à l'entreprise ROSTAIND. Pour les travaux de déneigement de la route d'accès au Poyet, la convention de déneigement avec la Mairie du Lac d'Issarlès est renouvelée.

ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE DU CDG07

Le Conseil Municipal décide de résilier la convention d'adhésion au service de médecine APIAR et de solliciter l'adhésion de la commune au service de médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de Gestion de l'Ardèche à compter du 1^{er} janvier 2023.

TARIFS DE LOCATION DES GITES COMMUNAUX

La commune est propriétaire de deux gîtes situés au premier étage de l'ancien presbytère.

Tarifs de location en vigueur en 2023 :

- La semaine en haute saison 305 € (juillet/août)
- La semaine moyenne saison 305 € (petites vacances)
- La semaine basse saison 305 € (hors vacances)
- Week-end – 2 nuits 150 €
- Week-end – 3 nuits 200 €
- nuitée 60 € (hors week-end ou pour jours supplémentaires)

Ces tarifs comprennent la consommation de gaz et de chauffage.

Tarifs des cautions :

- Caution location 150 € (casse de matériels ou dégradation)
- Caution ménage 60 € (pour ménage non fait)

TARIFS LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Tarifs en vigueur en 2023

Location à :

- association de la commune 80 € (gratuit pour une réunion associative)
- particulier résident 100 € (sur la commune)
- un particulier (non résident) 200 €
- un professionnel 200 € (restaurateur, traiteur, ...)

Tarif caution 200 € (une caution sera demandée pour toute location)

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023. L'agent affecté à cet emploi sera chargé de l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie communale, du déneigement, des espaces verts, des réseaux d'eau potable et assainissement.

LOCATION DE TERRAINS AGRICOLES

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande présentée par Christophe et Perrine GUILLEZ (La Bergerie du Plateau) domiciliés à

Jaleyres sur la commune. Ils sollicitent la location de terrains communaux à vocation agricole pour leur installation.

Les parcelles concernées sont :

Parcelle	Surface	Lieu
AR 38	9a 17ca	Chaumély
AR 88	44a 40ca	Jaleyres
AR 120	1ha 71a 24ca	Jaleyres
AR 74	2ha 36a 63ca	Les Dérangs
AV 144	6ha 21a 87ca	Miaumeyre
Total	10ha 83a 31 ca	

Le Conseil émet un avis favorable à la location de ces terrains au tarif de location en vigueur.



ACTUALITÉ MUNICIPALE

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :



Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		26 175,11		92 731,70		118 906,81
Opérations de l'exercice	513 049,45	350 278,85	367 011,47	626 414,36	880 060,92	976 693,21
<i>Total</i>	<i>513 049,45</i>	<i>376 453,96</i>	<i>367 011,47</i>	<i>719 146,06</i>	<i>880 060,92</i>	<i>1 095 600,02</i>
Résultat de clôture	136 595,49			352 134,59		215 539,10
Restes à réaliser	8 461,97	5 951,00			8 461,97	5 951,00
<i>Total cumulé</i>	<i>145 057,46</i>	<i>5 951,00</i>		<i>352 134,59</i>	<i>8 461,97</i>	<i>221 490,10</i>
Résultat définitif	139 106,46			352 134,59		213 028,13

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE LA COM- MUNE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de 352 134,59 €** décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :	
Excédent antérieur reporté	92 731,70
Virement à la section investis- sissement	259 258,70
Résultat de l'exercice - Excé- dent	259 402,89
<i>Résultat cumulé au 31/12/2022</i>	<i>352 134,59</i>
Affectation de l'excédent :	
1) Financement de la section investissement	139 106,46
2) Report à nouveau sur la section fonctionnement	213 028,13

COMPTE ADMINISTRATIF EAUX ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Pour la section de fonctionnement

Dépenses : 25 239 €

Recettes : 36 497 €

Excédent 2021 reporté : 2 169 €

Résultat 2022 : Excédent de 13 426 €

Pour la section investissement

Dépenses : 31 740 €

Recettes : 24 415 €

Déficit 2021 reporté : 9 289 €

Résultat 2022 : Déficit de : 16 613 €

L'excédent sur la section de fonc-
tionnement de 13 426 € est reporté
à la section investissement pour
couvrir une partie des dépenses.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal décide à l'una-
nimité de procéder à une nouvelle
consultation d'entreprises en vue de



l'attribution d'un marché de travaux destiné à réaliser le programme de travaux sur l'ensemble des voies communales pour les 4 années à venir et autorise M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec les autres communes pour constituer le groupement de commandes ; cette convention définit les modalités de consultation des entreprises et d'attribution du marché.

Cette convention définit aussi les membres du groupement.

Ainsi les communes suivantes :

Le Cros de Géorand,

le Béage,

Issanlas,

Issarlès,

Le Lac d'Issarlès,

Lachapelle-Grailhouse,

Mazan l'Abbaye,

Le Roux,

Sagnes & Goudoulet,

St Cirgues en Montagne,

Sainte Eulalie

Usclades et Rieutord

ont décidé de se grouper pour le déroulement de cette procédure. La commune Le Cros de Géorand est désignée comme coordonnateur du groupement.

MISE EN CONFORMITE DU CAPTAGE DE LA ROCHETTE « LES CABOTES » ET INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de protéger le captage de La Rochette, « les Cabottes » destiné à l'alimentation en eau potable du quartier La Rochette. Conformément à la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau et pour établir les périmètres de protection des captages.

M. le Maire indique qu'une aide financière peut être obtenue pour mener à bien les différentes phases administratives et ultérieures d'acquisition foncière et de matérialisation des périmètres sur le terrain.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter M. le Préfet de l'Ar-

dèche pour lancer la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux de captage et des mesures de protection de la ressource, au titre du Code de la Santé Publique et du Code de l'Environnement.

M. le Maire est mandaté pour entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution du dossier d'études préalables et des dossiers administratifs et techniques relatifs aux prélèvements d'eau et de la mise en place des périmètres de protection des captages.



LOCATION DE PARCELLES A USAGE AGRICOLE

Cette délibération modifie la délibération n° DE-2022-45 du 01/07/2022. Des surfaces de location ont été corrigées à GARDES Mireille et de nouvelles parcelles ont été rajoutées à BOURDELY Sébastien, CHAZALON Frédéric et le GAEC de Rognon. Ces modifications feront l'objet d'un nouveau bail ou nouvelle convention de pâturage, selon le cas. M. LAURENT Pascal concerné à titre privé ne prend pas part au vote.

Modifications : Monsieur BOURDELY Sébastien reprend à son nom la convention pluri-annuelle de Mme BOURDELY-FLACHAT Ludivine. La parcelle AS 26 louée à Mme GARDES Mireille sera maintenant louée par la Bergerie du Plateau. Un bail sera

signé à M. CHAZALON Frédéric pour les parcelles AK57 et AK58. Le GAEC de Rognon loue une parcelle supplémentaire (AK 63 sur 15a) pour laquelle un avenant au bail sera signé.

TELESERVICE D'ENREGISTREMENT DES MEUBLES

M. le Maire présente au Conseil Municipal la procédure de téléservice d'enregistrement des meublés. Depuis 2010, tous les loueurs de meublés de tourisme doivent déclarer leur mise en location à la mairie (cette déclaration n'est pas obligatoire lorsque le local constitue la ré-

résidence principale du loueur, comme par exemple les chambres d'hôtes). Pour cette déclaration, il existe deux possibilités :

- Les loueurs déclarent préalablement leur location en mairie,
- ou bien la commune met en place une procédure d'enregistrement en téléservice.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la mise en place de cette procédure et charge le Maire des formalités à venir pour mener à bien la mise en place de cette procédure.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la société Energ'o a déposé

ACTUALITÉ MUNICIPALE

une demande de permis de construire pour la pose de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne carrière située sur les communes d'Usclades et Rieutord et Cros de Géorand. Ce projet se situe sur des parcelles appartenant à la société Energ'o, mais aussi sur des parcelles communales des communes d'Usclades et Rieutord ainsi que Cros de Géorand pour une partie de la parcelle AM71. Après présentation du projet, M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider la location d'une partie de la parcelle communale AM71 à Energ'o, afin d'y installer son parc photovoltaïque et de donner un avis favorable au permis de construire. Il précise que l'étude environnementale est en cours. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

TRAVAUX CLOCHES DE L'ÉGLISE

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de deux devis établis par l'entreprise BODET qui réalise l'entretien des cloches de l'église. Lors des dernières visites, l'entreprise BODET a fait état de la nécessité de remplacer

la monture de la cloche n° 3 (devis d'un montant de 6 569 €/HT) et la réparation du tintement de la cloche n° 1 (devis d'un montant de 751€/HT). Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les devis présentés par l'entreprise Bodet et autorise le Maire à entreprendre les travaux.



TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la facturation 2023.

Tarif Eau

Abonnement annuel	68,00 €
le mètre cube	1,10 €
redevance pollution	0,230 €/m ³

Tarif Assainissement

Abonnement annuel	68,00 €
le mètre cube	1,10 €
redevance modernisation des réseaux	0,160 €/m ³

TARIFS DES LOCATIONS EN 2023

Les nouveaux tarifs validés par le conseil municipal :

Logements

- à l'ancienne Mairie	130 €/mois
- à l'ancien presbytère	205 €/mois

Terrains communaux

- aux exploitations agricoles dont le siège est sur la commune	37 €/ha
- aux exploitations ne siégeant pas sur la commune	37 €/ha
(Majoré d'un coefficient de 1.6)	

Ces tarifs impactent la taxe de pâturage, les baux ruraux et les conventions pluriannuelles.



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2023**



TAUX DES IMPOSITIONS 2023

Le Conseil Municipal après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2023 à chacune des taxes directes locales décide à l'unanimité de retenir les taux suivants :

- taxe foncière (bâti) 25,77 %
- taxe foncière (non bâti) 49,77 %
- taxe d'habitation 3,43 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN 2023

Le Conseil Municipal approuve les subventions suivantes :

Associations du village :

- Comité des Jeunes 1 000 €
- ACCA (chasse) 300 €
- Truite Capricieuse (pêche) 300 €
- Bouquinerie Crouseilloune (bibliothèque) 340 €

Associations du plateau :

- Amicale pompiers le Béage 110 €
- Amicale pompiers St Cirgues 110 €
- Amicale pompiers Ste Eulalie 110 €
- FNACA St Cirgues 90 €
- La boule du plateau 100 €
- Club de foot Coucouron 140 €



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES

Sur proposition de M. le Maire il est décidé d'allouer la somme de 150 € par élève de la commune fréquentant les classes de primaire et collège, aux écoles et associations ci-dessous (9 enfants sur l'année scolaire 2022-2023)

- Asso collège de St Cirgues 450 €
- APE de St Cirgues 750 € (école publique)
- Asso école publique du Béage 150 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES EN 2023

Des subventions exceptionnelles pour soutenir les manifestations sur la commune sont validées.

- Asso jeunes agriculteurs 1 000 € (fête de l'agriculture)
- SDL Evènements 350 € (Téléthon)

VALIDATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Le conseil municipal valide l'adoption du budget de la commune pour l'année 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 1 414 559 €

BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT

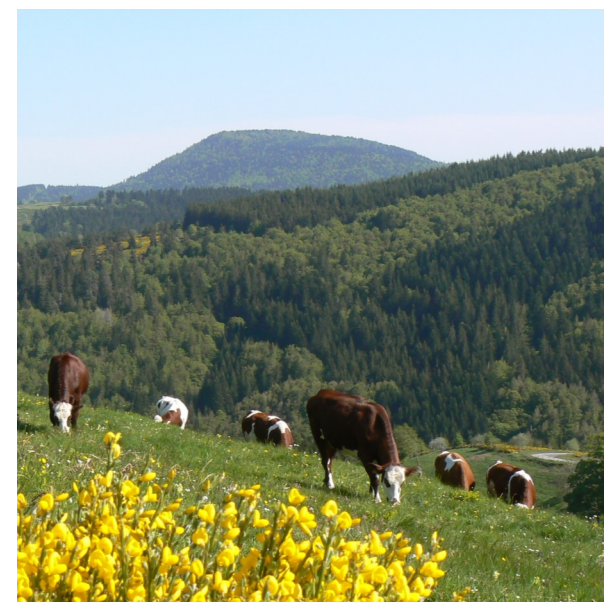
Le conseil municipal valide l'adoption du budget concernant la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement de la commune pour l'année

2023. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 220 909 € avec la répartition suivante :

- Section fonctionnement : 39 626 €
- Section investissement : 181 283 €

LOCATION DE TERRAINS AGRICOLES

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande présentée par M. JOURDAN Aurélien représentant le GAEC de l'Alliance, dont le siège social est à Malbastit sur la commune de Cros de Géorand, qui sollicite la location de terrain communal à vocation agricole. Le Conseil émet un avis favorable à la location de la parcelle AB 81 (en partie) sur une surface de 3ha 90a au lieu « le Montfol » au tarif de location en vigueur.



ARRÊT SUR IMAGE

L'actualité de la commune



17 décembre 2022

Marché de Noël

Pour la première fois, le marché de Noël a accueilli son public en intérieur (salle polyvalente et bibliothèque) et en extérieur (esplanade de la Mairie) dans un esprit festif et bienveillant. La créativité et les produits de terroir étaient au rendez-vous avec 25 exposants.

Le chœur des Sources, composé d'élèves de l'antenne des Sources, a interprété un émouvant répertoire, donnant la part belle aux chants scandinaves, une invitation au voyage en Europe et dans le monde.

7 janvier 2023

Vœux du Maire

En 2023, les habitants de Cros de Gérand ont pu renouer avec la traditionnelle cérémonie des vœux. Sébastien PRADIER a fait une rétrospective des trois premières années du mandat en cours, avant de présenter les projets à venir.

En fin de discours, Sébastien PRADIER a eu à cœur de remettre le titre honorifique de *Maire Honoraire* conféré par le Préfet de l'Ardèche à Françoise LAURENT ayant exercé des fonctions municipales pendant trente-sept ans dont deux mandats de Maire.



19 mars 2023

Commémoration

Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Une messe dédiée a rempli l'église. Puis, Sébastien PRADIER, en présence des maires des communes de Saint Cirques en Montagne, Mazan l'Abbaye et Lanarce, a lu le discours national. Les pompiers et les gendarmes ont tenu le garde à vous avec solennité. La cérémonie s'est poursuivie sur la place du 19 mars 1962 avec une lecture du message de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) laquelle rassemblait ce dimanche beaucoup de ses membres.



22 avril 2023

Marché du samedi matin

Avec les beaux jours, les producteurs sont présents depuis le 22 avril chaque samedi matin sur la place du village. Un rendez-vous très apprécié pour faire ses emplettes, pour la rencontre, pour prendre un verre, ... Par tous les temps et jusqu'au 22 octobre !



28 avril 2023

Inauguration en présence de Sébastien PRADIER Maire de Cros de Géorand, Jacques GENEST, Président de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche et de Fabrice BRUN, Député, de l'installation d'Aurélien JOURDAN en tant qu'agriculteur à la ferme de Malbastit en Gaec avec son papa Michel. Une belle réception organisée par Aurélien et les Jeunes Agriculteurs en présence de nombreux représentants du monde agricole.



29 avril 2023

Cinéma au village.

Dans le cadre des actions « coup de pouce » proposé par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, la Maison de l'Image a projeté le film « sur les chemins noirs » à Cros de Géorand devant environ 80 spectateurs.

Ce film sincère a offert de belles pensées sur le monde et une philosophie : la vie est faite de hauts et de bas, mais il faut résister et aller devant soi, se ressourcer, en cheminant au coeur de magnifiques paysages dans les Cévennes, le Massif Central, ...



11 Mai 2023

« Contrat Ambition Région »

Signature du « Contrat Ambition Région » avec Fabrice BRUN, Député, Conseiller Régional, et les élus de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche.

Ce contrat vient en aide aux projets importants du territoire. Le projet du commerce de Cros de Géorand reçoit une aide de 200 000 € de la Région.



Six projets communaux sont retenus, à savoir :

Dernier commerce Borée,
Héliport Coucournon,
Dernier commerce Cros de Georand,
Bâtiment d'accueil à Mazan l'Abbaye,
Micro-crèche Le Béage,
Rénovation école Saint Etienne de Lugdarès.



12 mai 2023

Visite du « Chalet de l'Areilladou »

Les élus de Cros de Géorand sont allés à la rencontre des administrateurs de l'ADSEA07 (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes), avec une visite du site de l'Areilladou dont ils ont la gérance.

Cette visite a permis de mieux connaître cette nouvelle structure d'hébergement de groupes, son fonctionnement, ses capacités.



12 mai 2023

EPAGE Loire-Lignon

Alexandre DUPONT et Naïs FEVBRE, techniciens de l'EPAGE sont venus présenter une cartographie des zones humides du Montfol afin d'envisager avec les élus d'éventuelles mesures d'aménagement et/ou de protection (chemins, ...). Une consultation sera réalisée le **samedi 26 août** auprès des habitants de Cros de Géorand pour recueillir des témoignages sur les usages et pratiques anciennes et actuelles liés au Montfol.



L'EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux) est financée par l'agence de l'eau, et a pour vocation d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions sur les milieux aquatiques ainsi que la prévention des inondations.

Le territoire de l'EPAGE Loire Lignon est traversé par l'axe Loire de sa source au mont Gerbier de Jonc en Ardèche jusqu'au barrage de Grangent limite du département de la Haute-Loire.

Le rôle du conseiller municipal

Mais qui es-tu Jean Paul ?

➤ Je suis né le 10 mars 1971 et j'ai passé mon enfance au Moulin d'Haon à Cros de Géorand, j'y ai commencé ma scolarité jusqu'au début des années 80 (date de fermeture de l'école), puis je suis allé à St-Cirgues-en-Montagne. J'ai fait mes études agricoles à Aubenas puis à Brioude. J'ai repris l'exploitation familiale en 1997 et je me suis complètement investi dans l'agriculture.

Qu'est-ce qui t'attache à la commune du Cros ?

➤ Quand on aime un lieu, on s'y attache. Quand on se sent bien, pourquoi aller ailleurs. Et plus je vieillis, plus je m'enracine. Notons que notre territoire d'aujourd'hui, n'est pas celui d'hier. Après une phase de dépeuplement, de nouveaux arrivants viennent s'installer. Et puis, la vie est moins rude, les hivers plus cléments. Tout ça, c'est bon pour le moral.

Quels ont été tes engagements ?

➤ Dans mon métier d'éleveur, je suis engagé dans la charte qualité AOP fin gras du Mézenc. Cet engagement correspond pleinement à mes valeurs.

Je me suis engagé au conseil municipal avec Françoise Laurent. Et j'ai été

conseiller durant ses deux mandats (2008/2020). En 2020, j'ai souhaité poursuivre avec l'équipe de Sébastien PRADIER. J'aime mon territoire et cela me paraît important de m'impliquer pour la commune.

Quelles connaissances as-tu de la commune du Cros-de-Géorand ?

➤ Notre commune est vaste. Bien sûr, je vis et connais mieux les terres du plateau. Je connais bien mes collègues agriculteurs avec lesquels j'échange sur les pratiques et les questionnements liés à notre métier. L'avantage à Cros de Géorand, c'est que tout le monde se connaît et se respecte. C'est une force !

Qu'est-ce qui t'a motivé pour rejoindre la liste conduite par Sébastien PRADIER ?

➤ Je connais bien Sébastien. J'apprécie sa volonté d'oeuvrer pour notre commune. Il maîtrise si bien tous les dossiers. Ses qualités humaines permettent une bonne entente au sein de l'équipe municipale. Il faut nous voir autour de la table du conseil. Notre goût pour l'équilibre et le dynamisme de notre commune nous embarque dans de grandes discussions passionnées. Nous ne voyons pas le temps passer. Pas une réunion sans que de nouvelles idées

jaillissent.

Comment envisages-tu ton rôle d' élu dans les 6 ans à venir ?

➤ Nous avons attaqué ce mandat avec une ambition forte. L'ouverture du commerce au coeur du village a profondément transformé la vie des habitants et j'en suis heureux.

Cette année, notre commune va recevoir une grande manifestation départementale de concours de labour organisée par les jeunes agriculteurs le 20 août prochain. C'est une fête importante et une première pour Cros de Géorand. Je suivrai cet événement de près.

Et puis, je souhaite ardemment que notre commune accueille la fête du fin gras en juin 2025.

Quelles ont été tes premières missions lors de ta prise de fonction ?

➤ Je fais partie de la commission agricole. Nous nous sommes engagés à régulariser l'ensemble des terrains communaux sous forme de baux locatifs pour les agriculteurs de la commune et convention pluri-annuelles pour les autres dans un but d'équité. Je siège aussi à la commission déneigement. Notre réflexion nous a conduit à investir dans du matériel performant pour gagner en autonomie et en coût sur

les dépenses de déneigement. Et ce matériel nous est utile aussi à la belle saison (épareuse).

Qu'est-ce qu'il te semble important de maintenir à Cros-de-Géorand et quel projet te tient particulièrement à cœur ?

➤ Le maintien des exploitations agricoles pour garder les espaces ouverts et continuer à proposer les produits de qualité qui font la renommée de notre montagne. L'idéal pour notre territoire serait que la

courbe démographique s'inverse. Pour cela, nous avons tout intérêt à être accueillant avec les nouveaux actifs.

Quels sont pour toi, les points de vigilance ?

➤ Le dérèglement climatique et la ressource en eau sont les points de vigilance que je relève dans mon métier d'éleveur, mais aussi en tant qu'habitant, citoyen.

Quel conseil donnerais-tu à un

jeune qui souhaite s'engager dans la vie locale ?

➤ Lorsqu'on aime son territoire, il y a comme une évidence à s'engager d'une façon ou d'une autre. Quand on a des idées, il faut les partager et prendre ses responsabilités.

S'engager c'est s'ouvrir, s'enrichir au contact des autres. Construire l'avenir à plusieurs.

Florent NONIER rejoint l'équipe des agents communaux.



« Oui, il s'agit bien d'une équipe et c'est une vraie valeur ajoutée pour la qualité de vie au travail ! ».

A l'issue de quatre mois de mission au cœur de l'hiver pour assurer le déneigement de notre vaste commune, Florent a apprécié d'être l'associé de Christophe GINEYS. « Christophe connaît très bien le territoire. Il aime sa commune. Il m'a fait découvrir de véritables pépites ! ».

Il a aussi mesuré la valeur des échanges constructifs avec Jean-Marie TAULEIGNE qui, avec sa charge de 1^{er} adjoint, assure le relais entre les élus / habitants / entreprises et les agents.

Florent est plein d'enthousiasme à la perspective de s'engager sur ce poste qui fait de lui le nouvel agent technique depuis le 15 mai dernier. « Les travaux sont variés (plomberie, peinture, électricité, jardin, maçonnerie, menuiserie, voirie, ...), un emploi prometteur pour un touche-à-tout comme moi ! »

Il voit l'atelier communal où désormais, il prendra ses armes comme « un atelier de rêve, organisé, ordonné, soigné » Non pas qu'il soit maniaque, mais il apprécie que les choses soient « carrées ».

Habitant du plateau ardéchois depuis maintenant 9 ans, Florent NONIER, ancien cadre commercial a pris un véritable virage en venant s'installer avec Alice et leur fille Johanne sur le plateau ardéchois. Ils s'y plaisent et ont construit de belles amitiés. « Il y a une ambiance familiale au niveau de la municipalité de Cros de Géorand. Le patrimoine commun est géré en bon père de famille. Ce concept cadre bien avec ma philosophie. Et puis, je ressens une belle dynamique ! ».

Nous souhaitons la bienvenue à Florent NONIER.

« Allo ... Qui est à l'appareil ? »

Pour rédiger cet article, nous avons eu recours :
aux archives municipales (délibérations de
conseils municipaux), à la revue « Timbres
magazine » n° 27 aimablement prêtée par
Marie-Hélène MOULIN, nous avons aussi
recueilli des informations dans le précieux
ouvrage édité par le Musée de la Poste
en 2019 « Histoire et art postal » et des
articles de presse et données consultables
en archivage internet.



L'arrivée du téléphone à Cros de Géorand.

Court et rapide, le télégraphe.

A la réception, le texte des dépêches est retranscrit manuellement ou s'imprime en caractères typographiques sur des bandes de papier qu'il suffit de coller sur une formule dite « bleue », portée par le facteur télégraphiste à son destinataire.

En France

En 1793, les frères CHAPPE mettent au point un télégraphe optique qui est employé par le gouvernement français durant la première moitié du 19^e siècle. D'utilisation peu commode, il est supplanté dans les années 1840 par le télégraphe électrique. En 1855, toutes les préfectures sont reliées.

A partir de 1862, les communes françaises sont incitées à se raccorder au réseau télégraphique. L'administration du télégraphe fournit le matériel et finance en partie l'installation de la ligne. En 1867 apparaît le mot « télégramme ».

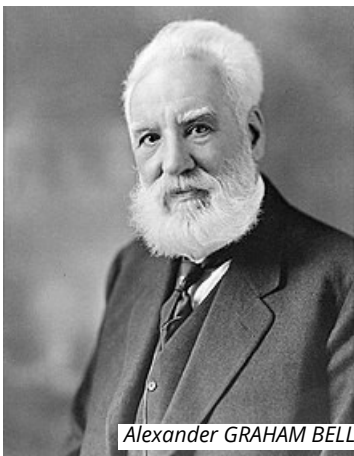
D'un point de vue quantitatif, le trafic télégraphique connaît une progression considérable jusqu'en 1914. Puis il stagne avant de décliner en raison de l'avènement du téléphone.

20 / Janvier-Juin 2023

A Cros de Géorand

Lors de sa séance du 22 mars 1908, le Conseil Municipal de notre commune souligne « l'isolement et l'extrême détresse au point de vue du service des Postes et Télégraphes » et considère « qu'il importe de rendre plus aisé les relations des habitants et de favoriser le développement du commerce local ». Il demande « l'établissement d'une ligne télégraphique entre St Cirgues en Montagne et le Cros de Géorand et vote sa part contributive à la dépense ». Cette requête est toujours d'actualité lors de la séance du 1^{er} mars 1909 qui demande que le projet « d'un bureau de facteur receveur avec un poste télégraphique » soit mis à l'étude par l'administration.

Mais, dès 1910 les élus voient plus loin ...



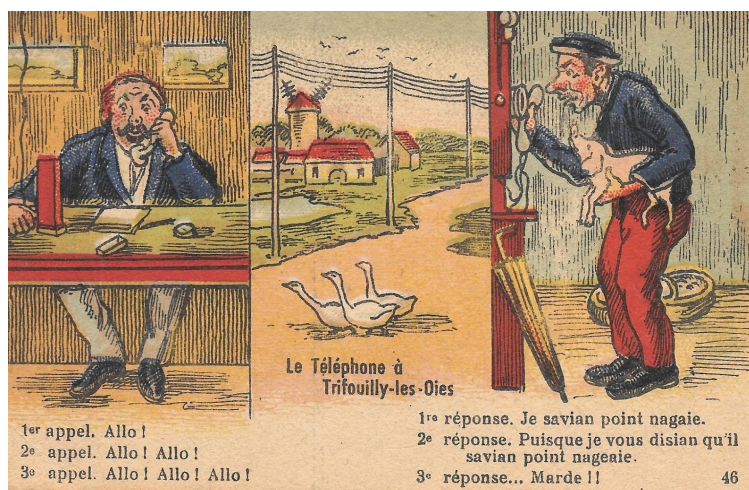
1910, le 1^{er} téléphone arrive à Cros de Géorand

C'est à l'écossais Alexander GRAHAM BELL que revient la paternité de l'invention du téléphone en 1876.

En France

Trois sociétés développent des réseaux dans les grandes villes (Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux). Dès 1882, le gouvernement construit ses propres réseaux urbains, principalement au Nord, dans les villes du textile. L'État décide en 1889 de nationaliser les réseaux téléphoniques. C'est l'année où les postes, les télégraphes et les téléphones sont réunis dans un seul et même service public. L'équipement téléphonique affiche un net retard par rapport aux autres pays industriels. En 1890, la France ne compte que 14 300 abonnés au téléphone. Le matériel est déjà vétuste, les crédits manquent pour doter la France d'un équipement digne d'un pays développé. A la veille de la guerre de 1914-1918, le téléphone végète...

Il y a une prolifération des réseaux ruraux – au circuit réduit à une moyenne de 15 km – une mosaïque de réseaux urbains, mais tous ces réseaux ne sont pas interconnectés. Il faut dire que le système de financement basé sur des avances remboursables des collectivités locales n'est pas favorable à l'extension des lignes interurbaines.



1910, le premier « Marty »

Les « Marty » sont des téléphones qui respectent un cahier des charges précis, ils sont vendus en France à partir de 1910 en grandes quantités. Ils intègrent une magnéto actionnée par une manivelle permettant d'appeler l'opératrice.

A Cros de Géorand

Le 19 septembre 1909, « le Maire expose que le chef-lieu de la commune de Ste Eulalie est pourvu du téléphone et qu'il est d'intérêt général de l'obtenir également au chef-lieu du Cros. Afin d'atténuer la dépense occasionnée par cette installation, le Maire a accepté la combinaison qui lui était proposée par le Maire d'Usclades et l'entente suivante est intervenue entre eux : Il serait créé en même temps un courant téléphonique Ste Eulalie, Usclades, le Cros-de-Géorand avec poste et combiné dans chacun des chef-lieu du Cros-de-Géorand et d'Usclades. » Et le conseil approuve aussi « le projet d'entente dans le but de partager les frais qu'occasionnerait le circuit téléphonique Montpezat-Usclades-Cros-de-Géorand, après l'établissement téléphonique qui doit avoir lieu à Montpezat ».

Le 2 janvier 1910, à Cros de Géorand, on vote « les fonds d'avance à l'Etat pour l'installation du circuit téléphonique et télégraphique Montpezat, Usclades, le Cros de Géorand avec poste et cabine publique dans chacun des chef-lieu »

Le 14 août 1910 Le Conseil municipal est d'avis « d'installer la cabine téléphonique dans le local communal attendant au groupe scolaire existant actuellement au chef-lieu du Cros où sera logé le gérant et distributeur des télégrammes et des communications téléphoniques qui se feront gratuitement pour toute la commune. Il sera également chargé, outre la distribution des télégrammes, dans toute la commune des appels au téléphone.

La fonction de gérant et distributeur de toute communication téléphonique pour toute la commune sera remplie par M. PLANTIN Baptiste secrétaire de la Mairie, auquel il sera alloué par la commune une somme annuelle de 150 francs, outre son logement dans le local où sera installée la cabine téléphonique. Il aura droit de percevoir également les remises qui lui seront allouées d'après le règlement en vigueur par la Direction des Postes et Télégraphes et Téléphone. »

Le 6 novembre 1910, le Conseil nomme Mme PLANTIN Pélagie pour gérer le bureau téléphonique et M. PLANTIN Baptiste distributeur de messages et des appels au téléphone. Puis en 1926 ces fonctions reviennent à M. SOLEILHAC Prosper, gérant du téléphone et Mme SOLEILHAC née TEYSSIER comme suppléante. Au Chef-lieu du Cros, l'emploi de « gérant du téléphone » est supprimé le 22 septembre 1956. Cette fonction étant désormais assurée par la receveuse de l'Agence Postale, Mme POMMIER. La délibération du 6 mars 1958 précise les horaires de 8h à 12h et de 14h à 18h pour l'ouverture de la cabine téléphonique avec un budget pour cette mission 55 000 frs/an.

Le 16 décembre 1989, la Mairie se raccorde au réseau téléphonique en prenant un abonnement. (jusqu'à cette date, la secrétaire de Mairie utilisait la cabine téléphonique !).



Musée de la Poste.



Centrale Téléphonique.

1933, un 2^{ème} téléphone public à La Palisse.

En France

En 1922, un concours est lancé pour choisir un modèle unique de téléphone. En 1924, le modèle diffusé s'appelle le PTT24. Ce téléphone est prévu pour les réseaux automatiques. Le PTT24 possède des caractéristiques électriques impressionnantes, du fait de son robuste boîtier en bakélite et de son microphone très sensible. Le PTT24 est le premier téléphone à cadran, une vraie réussite. Par contre, sa version murale est une catastrophe esthétique, elle ne possède aucune originalité : un simple coffret en métal où repose le combiné.

Le plan de financement lancé en 1923 par la France permet une amélioration notable du réseau téléphonique entre les deux guerres. L'interurbain « longue distance » allonge les lignes à raison de 700 kilomètres de câbles souterrain par an.



Le téléphone PTT24.

A Cros de Géorand

Le 2 avril 1933, « le hameau de La Palisse étant à une distance de deux kilomètres à vol d'oiseau du chef-lieu et regroupant une population de 86 habitants parmi laquelle un certain nombre de commerçants », le Conseil délibère sur l'utilité d'y installer une cabine téléphonique publique. Le Conseil note que « cette installation supprimerait un grand nombre de télégrammes au distributeur de dépêches et que M. VOLLE, facteur audit quartier, s'engagerait à autoriser cette installation chez lui et qu'il en assurerait le fonctionnement par lui-même ou avec le concours de son épouse pendant les heures d'ouverture »

Le 28/12/1941, Le Conseil décide de transférer le poste d'abonnement municipal de La Palisse chez TEYSSIER, Hôtel du Pont.

Le 11/04/1954, le Maire expose que « la maison où est installé le Poste d'abonnement Public de La Palisse n°8 a été acquise par EDF et va être incessamment démolie, les barrages devant être mis en eau, aussitôt les derniers travaux achevés ». Le Conseil demande à l'administration des P.T.T. le transfert de cette installation dans la nouvelle maison de Melle TEYSSIER Victorine qui accepte.

Le 13/11/1966, le Conseil donne un avis favorable au transfert de l'installation téléphonique du poste d'Abonnement Public de La Palisse au domicile de M. VOLLE Auguste. Celui-ci continue d'être le gérant de la cabine de téléphone public dans sa nouvelle résidence en 1973. Puis, en 1975, le Conseil confie la gérance à Mme VOLLE Germaine, veuve. Ce poste ne sera supprimé qu'en 1985.

A partir de 1954, plusieurs téléphones sur la commune.

Les premiers abonnés au téléphone sont des hommes d'affaires, des entrepreneurs, des négociants, des commis de bourse, des banques, des journaux, mais aussi des sociétés de service s'adressant à une clientèle de luxe.

En France

A revoir :
Sketch de Fernand REYNAUD «Le 22 à Asnières» - 1966



A Cros de Géorand

On compte en 1954, une dizaine d'abonnements sur la commune. Jusque dans les années 70, seuls la Mairie et les commerçants/artisans sont équipés d'un téléphone. De fait ces quelques postes sont utilisés par l'ensemble de la population. L'emploi de ce moyen de communication est alors réservé à des situations d'urgence.

Pour appeler les postes situés au Cros, il fallait demander à la téléphoniste :

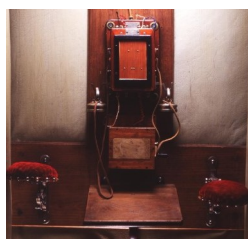
- le 0 à Cros de Géorand (l'agence postale)
- le 1 à Cros de Géorand (l'hôtel GIRAUD)
- le 2 à Cros de Géorand (la boucherie MOULIN)

....

1955, des cabines téléphonique sur la voie publique.

En France

La cabine téléphonique est apparue en France le 15 août 1881, lors de la première Exposition internationale d'Électricité, à Paris. Ce fut la Société générale des téléphones, alors qu'elle était la seule entreprise privée offrant un service de communication téléphonique aux particuliers, qui avait eu l'idée d'isoler ses trente téléphones en démonstration dans des guérites en chêne capitonnées.



Une Cabine Téléphonique en bois, capitonnée, modèle 1900. Le téléphone intérieur est un modèle 1900 du fabricant D'Arsonval. À noter les accoudoirs de velours pour plus de confort et la tablette pour prendre des notes écrites...
Photographies PTT. Coll. C. R-V.

En 1955, le 6 octobre, la 1^{ère} cabine téléphonique installée sur la voie publique, équipée d'un taxiphone à pièces de monnaie, est inaugurée en France, à Paris, à Saint-Germain-des-prés, par M. le Ministre des PTT Édouard BONNEFOUS.

A Cros de Géorand

Le 31 mars 1979, le Conseil Municipal, « sur la proposition de la Direction Opérationnelle des Télécommunications de Grenoble, décide l'installation d'une cabine téléphonique sur la voie publique ». L'installation se fera à l'extrémité de la place à proximité du monument aux morts. Cette cabine ne sera démontée qu'en 2015.

Une autre cabine sera mise à la disposition du public au carrefour du Pont de La Palisse.



La cabine téléphonique sur la place du village.

Les années 70, le téléphone à domicile.

En France

Jusqu'au milieu des années 1970, seul 1 français sur 7 dispose du téléphone chez lui. Avec l'arrivée du président Valéry GISCARD D'ESTAING en 1974, la France s'équipe massivement de téléphones et le réseau se modernise. Un plan d'action prioritaire est lancé pour rattraper le retard. L'objectif est de poser 14 millions de lignes en sept ans. L'effort porte ses fruits : on compte 20 millions de lignes en 1983, puis 31,6 millions en 1994.

Le 25 octobre 1985, le quotidien des Français change, la numérotation passant à 8 chiffres. La numérotation téléphonique à 10 chiffres, sera mise en œuvre en 1996.



A Cros de Géorand

Les témoignages varient, ce qui permet de penser que le téléphone entre petit à petit dans les maisons, plutôt vers la fin des années soixante-dix.

Les prix des communications sont basés sur la durée et sur la distance. Chaque intervalle est facturé au prix fixe d'une Taxe de Base ; les intervalles de temps exprimés en secondes entre deux taxes de base sont d'autant plus courts que la distance entre les deux abonnés est grande. Du coup, les habitants réfléchissent à deux fois avant de passer un appel. Et pour les longues distances, ils s'organisent pour appeler sur les tarifs de nuit à prix réduit.



Sur l'annuaire des Pages Blanches édité en 2007, on compte 124 abonnés à Cros de Géorand.

Les tout derniers exemplaires de l'annuaire papier des Pages Blanches, qui contient les numéros de téléphone des particuliers, seront livrés en décembre 2019.



Cros de Géorand sur l'annuaire des Pages Blanche 2017.

Dans son article du 24 décembre 2020 paru dans l'Hebdo de l'Ardèche, Flora CHADUC cite les communes du plateau ardéchois où le téléphone fixe a été coupé jusqu'à des mois. Les élus interpellent « Des particuliers aussi me saisissent » remarque Fabrice BRUN, député de la 3^{ème} circonscription de l'Ardèche. « Mais nous, députés, ne sommes pas le service après-vente des opérateurs ! ».

« C'est le sujet qui revient le plus, avec la santé, dans les échanges avec les habitants » confirme Hervé SAULIGNAC, député de la 1^{ère} circonscription ardéchoise. Il estime que 80 % du territoire ardéchois est concerné par des dysfonctionnements ou menacé d'avoir un réseau de téléphonie fixe coupé.

Et l'accès à l'image ...

La télévision.

Le 27 juin 1964 est créé l'Office de Radiodiffusion-Télévision Française (ORTF) placé sous la tutelle du ministère de l'Information. En 1967, La télévision diffuse 5 297 heures de programmes dans l'année, soit 14 h en moyenne par jour.

En France

Les années 60 marquent le grand boom de la télévision en France. Elle pénètre largement les foyers français et installe un cadre chronologique clairement organisé, une grille de programmes avec une chaîne unique pour la grande majorité des Français.

En 1960, 17% des foyers sont équipés d'un téléviseur. Ce chiffre va être multiplié par 4 en 10 ans.



Plaque commémorative 103 rue de Grenelle (Paris), ancien siège du ministère des PTT, de là où en 1935 furent diffusés les premiers programmes réguliers de la télévision française.

A Cros de Géorand

Le 5 février 1973, le Maire rappelle que deux réémetteurs de télévision O.R.T.F. 1^{ère} chaîne sont en service depuis 1970, l'un à Cros de Géorand, l'autre à St Cirques en Montagne. Il fait remarquer « *que ces deux réémetteurs sont complémentaires et ont fait l'objet d'un même projet. Ce double relais dessert au minimum 300 abonnés et ces infrastructures sont prévues pour être équipées de la deuxième chaîne. Il demande à M. le Préfet de prévoir le plus rapidement possible l'équipement « deuxième chaîne » du relais de Cros de Géorand-St Cirques.* »

Le 16 novembre 1985, la Direction Régionale des Télécommunications Rhône-Alpes demande l'autorisation pour la construction d'une station hertzienne au lieu-dit la Champ du Cros (parcelle 6 – section AE).

Le 22 novembre 1997 est mis en place en Ardèche, un plan départemental d'aide à l'équipement des foyers en antennes paraboliques pour la réception des chaînes : la cinquième, Arte et M6. La commune sollicite cette aide et 33 installations verront le jour.

Internet.

A partir de 2010, le nombre des abonnements au téléphone fixe, qui avait atteint en France 40 millions, tend à fléchir (38,5 millions en juin 2015) au profit des abonnements à Internet et au téléphone mobile.

En France

Dans son article du 9 février 2009, le CNET France présente le fournisseur d'accès à internet Numéo. qui exploite principalement les satellites de la flotte Eutelsat et s'est spécialisé dans l'accès Internet pour les zones rurales non couvertes par l'ADSL. Numéo prône un usage « en bon père de famille » et développe une offre axée principalement pour du surf et du courrier électronique.

Actuellement ADN (Ardèche Drôme Numérique) considère la commune de Cros de Géorand en zone de déploiement en cours et sur la phase 1 – études. ADN projette une couverture de notre commune via la fibre avec une ouverture prévisionnelle des services prévue en 2025.

A Cros de Géorand

Le 15 septembre 1989, l'association des Maires de l'Ardèche encourage les communes à s'informatiser. La Mairie de Cros de Géorand adhère à ce nouveau service MAIRIETEL07/63.

En 2009, quelques habitants de Cros de Géorand réussirent à se connecter grâce à Numéo. « *Je me souviens, aux Rancs nous avons conduit un câble Ethernet sur la haut des rochers surplombant la maison pour avoir une connexion. Si la neige pesait trop lourd, le câble sortait du boîtier situé au sommet, plus de connexion. Si nos chèvres trop curieuses croquaient le câble, plus de connexion !!!* ».

Le 9 novembre 2007, le Maire informe le Conseil Municipal du plan de résorption des zones blanches ADSL qui devrait permettre à de nombreuses communes ardéchoises de pouvoir bénéficier d'une couverture ADSL par des opérateurs locaux. Notre commune, étant en zone blanche, sollicite l'aide du Conseil Général de l'Ardèche, de la Région et de l'Europe pour le financement des travaux nécessaires à la couverture de la commune pour l'accès à Internet Haut Débit.

JEU DES MOTS MÊLÉS

Retrouvez ces 20 mots dans la grille ci-dessous :

ALLO, ANTENNE, BOITE VOCAL, APPEL, COMBINE, COUP DE FIL, DECROCHER, ECRAN, FADETTE, FORFAIT, LIGNE, LISTE ROUGE, HOTLINE, MOBILE, NUMERO, POSTE, RACCROCHER, REPONDEUR, SONNERIE, STANDARDISTE.

D X H K D Q B C F P R L M O U S R C N F
 Y N Q Y W R O V N U E C R A N E O R B F
 N B T V L O I S A P I D T X H R E H O F
 F X D T D P T M T V A T I C G H A F S O
 L Z U L B C E C G A C U O T C H M I S E
 I V L I S C V L W J N R P O L U A U N T
 F K B S O W O K Q C C D R T R L T Q P S
 E A J T N L C Q D C T C A X E Z N N A O
 D R B E N M A G A E E C E R Y P O K O P
 P F A R E X L R E D S M E N D C C O L B
 U B F O R F A I T L T N P P I I I U L E
 O W G U I E Q G N J N M R I W L S R A B
 C H H G E N C R R E X E N R E I T T U L
 J O B E L I Y Q T R P R J T M I R O E N
 T C K K A B F N B O O J T L O Q G E H C
 W Y T P P M A O N F E E L B B L O P S S
 N Q F Z P O V D T T D Y B V I J I U N N
 O H Y Y E C E T Z A C Q C P L H Y G B K
 Y K C Q L U X V F B R B N B E I T E N F
 P P K P R Q E O R E M U N G J V T H E E

SOLUTION :

D X H K D Q B C F P R L M O U S R C N F
 Y N Q Y W R O V N U E C R A N E O R B F
 N B T V L O I S A P I D T X H R E H O F
 F X D T D P T M T V A T I C G H A F S O
 L Z U L B C E C G A C U O T C H M I S E
 I V L I S C V L W J N R P O L U A U N T
 F K B S O W O K Q C C D R T R L T Q P S
 E A J T N L C Q D C T C A X E Z N N A O
 D R B E N M A G A E E C E R Y P O K O P
 P F A R E X L R E D S M E N D C C O L B
 U B F O R F A I T L T N P P I I I U L E
 O W G U I E Q G N J N M R I W L S R A B
 C H H G E N C R R E X E N R E I T T U L
 J O B E L I Y Q T R P R J T M I R O E N
 T C K K A B F N B O O J T L O Q G E H C
 W Y T P P M A O N F E E L B B L O P S S
 N Q F Z P O V D T T D Y B V I J I U N N
 O H Y Y E C E T Z A C Q C P L H Y G B K
 Y K C Q L U X V F B R B N B E I T E N F
 P P K P R Q E O R E M U N G J V T H E E

Les recettes d'été de Sylvie Breysse



« Gâteau aux pêches » ou autres fruits

INGRÉDIENTS

- 1 boîte de fruits au sirop ou 800g de fruits frais
- 150 g de sucre
- 2 œufs
- 1 à 2 cuil. à soupe de rhum

- 1 sachet de sucre vanillé
- 1/2 sachet de levure
- 150 g de farine
- 1/4 l de lait
- 40 g de beurre fondu

RECETTE

Préchauffer votre four à 180° C (thermostat 6).

Séparer les blancs et les monter en neige. Mélanger tous les ingrédients (excepté le sucre vanillé), puis incorporer les blancs à cette préparation. Verser dans un moule à gâteau. Ajouter les fruits, puis saupoudrer de sucre vanillé. Mettre au four environ 30 à 40 minutes.



« Pavés au chocolat »

INGRÉDIENTS

- 200 g de chocolat pâtissier
- 100 g de beurre
- 1 boîte de 400 g de lait concentré sucré

- 24 biscuits (type biscuits thé de Lu)

RECETTE

Dans une casserole, faire fondre le beurre, le chocolat en morceaux avec le lait. Porter le tout à ébullition en remuant 2 ou 3 min. Hors du feu, ajouter 24 biscuits cassés en petits morceaux. Mélanger bien. Tapisser un moule rectangulaire d'un papier de cuisson et verser la préparation. Placer au réfrigérateur au minimum 2 heures. Couper en petits dés au moment de servir.

**CE BULLETIN
EST UN PEU
LE VOTRE**

N'hésitez pas à envoyer en Mairie votre recette préférée pour la partager avec les habitants de Cros de Gérand. Nous en sélectionnerons une pour chaque parution.



DIMANCHE 13 & MARDI 15 AOÛT
10h Ball-trap organisé par l'ACCA

LUNDI 14 AOÛT
9h Concours de pétanque en tête
à tête

14h Triplette

Soirée Repas Paëlla
Sur réservation au 07 61 90 79 18

Bal en Soirée organisé par le
Comité des Jeunes

MARDI 15 AOÛT
11h30 Apéritif

12h30 Repas traiteur
pris sur place
Sur réservation au 04 75 38 94 64
ou 06 26 96 30 39

14h Spectacle
« LES PATES AU GAZ »
Spectacle burlesque interactif
& intergénérationnel

15h30 Spectacle Fantasy
Spectacle de dressage
d'animaux plein de surprises

18h Tirage de la tombola

Apéritif & restauration rapide

20h CONCERT avec le groupe
« ON EST PAS SORTI DE LA GRANGE »



Un 15 Août à la campagne

SUR LA PLACE DU VILLAGE

DE 11H À 23H

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE

Jeux gonflables
pour les enfants l'après-midi

Grande Tombola
ticket : 5 € de nombreux lots à gagner avec
1^{er} prix : 1 weekend pour 2 à Paris
au Salon de l'Agriculture